

SEEPH : Les « Handipreneurs », des chefs d'entreprise comme les autres ?

Étienne et Pauline, sont entrepreneurs et il se trouve qu'ils sont en situation de handicap. Contrairement aux idées reçues et s'ils présentent une situation de départ plus complexe que l'ensemble des entrepreneurs, ils réussissent tout autant. Ces trajectoires rappellent l'importance de l'accompagnement dans un projet de création d'entreprise.

Après une mauvaise chute, Étienne Roumailhac s'est reconverti. D'ouvrier BTP, il est devenu... désinsectiseur. Une seconde vie pour celui qui chasse guêpes et autres frelons. Il se démarque en les délogeant avec des méthodes percutantes. Depuis 2012 son entreprise tourne à plein régime tout comme ses vidéos qui s'envolent à plus de 3M de vues.

Pauline, atteinte d'endométriose lance sa marque de thés et d'infusions bien-être. Après un an de recherche et développement sur les vertus des plantes naturelles, elle commercialise cinq recettes. De la récupération musculaire au soulagement des douleurs menstruelles, Toutes ont leur propre remède testé et validé par une naturopathe. En plus de concevoir ses produits, elle développe une stratégie de communication efficace sur son blog et les réseaux sociaux.

Le potentiel entrepreneurial avant tout

Ces deux histoires rappellent qu'au-delà du handicap, visible ou non, de la diversité des contraintes qu'il engendre, c'est l'étude de faisabilité ainsi que la personnalisation de l'accompagnement qui déterminent les conditions de réussite d'un projet entrepreneurial. Interroger la cohérence personne/projet, la solidité du business plan et les compétences pour le porter est un cheminement commun à tous les entrepreneurs.

« Faire abstraction des représentations sociales, ne pas enfermer l'entrepreneur dans une case « handicap », se concentrer sur la personne et son potentiel entrepreneurial est un prérequis à sa réussite. C'est cette ambition que nous partons en proposant des parcours d'accompagnement sur-mesure. » Enonce Sophie Jalabert, Déléguée Générale de BGE

Un modèle d'accompagnement à la création d'entreprise revendiqué par BGE, qui donne les mêmes chances de réussite à tous. En témoigne le taux de pérennité des entreprises installées par le réseau d'appui à l'entrepreneuriat, identique pour l'ensemble des entrepreneurs, quel que soit leur profil.

En 2018, 1760 entrepreneurs reconnus handicapés ont été accompagnés par le Réseau BGE.

À propos de BGE – www.bge.asso.fr :

Créé en 1979, BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise. École de l'entrepreneuriat, BGE transfère les savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux. Depuis sa création, BGE a accompagné la création et la reprise de plus de 400 000 entreprises. Avec un fort ancrage territorial, le réseau BGE compte aujourd'hui 550 lieux d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM, qu'animent 1030 conseillers-salariés. Chaque année, 28 000 entreprises sont également accompagnées par BGE dans leur développement.

Contact presse BGE : Stéphane Frontini - 01 43 20 49 02 / 06 46 68 44 83 – frontini@bge.asso.fr